

2017_CT2_339

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Appel à projets 2017 - Prévention et gestion des déchets verts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé par la Région et l'ADEME - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGHEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEI Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 6 juillet 2017

06_3_02

■ Appel à projets 2017 - Prévention et gestion des déchets verts en région
Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé par la Région et l'ADEME - Candidature de la
Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 13 juillet 2017

3750

■ Appel à projets 2017 - Prévention et gestion des déchets verts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé par la Région et l'ADEME - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La mise en œuvre de l'économie circulaire à l'échelle régionale est promue par le lancement d'Appels à Projets pilotés notamment par la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et l'Ademe en association avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF PACA) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA).

À ce titre, l'appel à projets Prévention et gestion des déchets verts lancé en mars 2017, concerne :

- les déchets verts municipaux et assimilés, c'est-à-dire les déchets verts des particuliers, des collectivités locales, ainsi que les déchets verts des activités économiques assimilés aux déchets des ménages, y compris les résidus végétaux issus des obligations légales de débroussaillage (OLD),
- éventuellement d'autres déchets organiques, exclusivement dans le cadre de projets territoriaux où la synergie permet d'augmenter la performance de la gestion des déchets verts municipaux et assimilés.

Il vise notamment à soutenir et promouvoir les solutions territoriales et partenariales de prévention et de valorisation des déchets verts (compostage, paillage, retour au sol...). Ces solutions devront permettre de mieux limiter les impacts liés au brûlage à l'air libre de ces déchets végétaux (émission de particules PM10 et PM2,5 et d'odeurs, de gaz à effet de serre, de substances irritantes, cancérogènes, etc...) tout en développant des filières d'économie circulaire pérennes à l'échelle d'un territoire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_339-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Ces filières sont à privilégier dans un contexte réglementaire renforcé. En effet la Loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, contient notamment des prescriptions relatives à la promotion de l'économie circulaire (dont le recyclage et la valorisation de la matière) et à la qualité de l'air.

Les objectifs de cet appel à projets sont de :

- Faire émerger et soutenir des projets exemplaires ou innovants de prévention et de gestion des déchets verts, répondant à des stratégies territoriales globales et partenariales,
- Contribuer à la diffusion de bonnes pratiques par la valorisation des résultats issus des projets lauréats.

Les projets présentés auront pour finalité de :

- Mettre en œuvre des organisations nouvelles ou développer des pratiques permettant de faciliter le non-recours au brûlage des déchets verts, en privilégiant la valorisation in-situ ou à proximité des ressources végétales,
- Communiquer, sensibiliser, former les acteurs afin d'assurer la réussite et la pérennisation des actions réalisées.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite prévenir et améliorer la gestion des déchets verts produits sur ses différents Territoires.

Le Territoire du Pays d'Aix souhaite participer pour la première fois à cet appel à projets dans l'objectif de faire émerger des actions structurantes à l'échelle du territoire de prévention sur les déchets verts produits par les services techniques municipaux et les ménages.

Par ailleurs, le Territoire Marseille Provence, dans le cadre de sa démarche Territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », souhaite continuer à travailler à la réduction des déchets verts produits sur son territoire notamment en:

- Poursuivant l'expérimentation menée en partenariat avec le GERES, l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage méditerranéen (UNEP) et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions pilotes de prévention et de valorisation des déchets verts à l'échelle du territoire,
- Participer à la sensibilisation des habitants aux bons gestes de prévention des déchets verts.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite se porter candidate à cet appel à projets pertinent dans le cadre de l'objet de celui-ci du fait de l'existence de ces 2 projets.

Toutefois, cette délibération permet également aux autres Territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence de candidater à cet appel à projets.

Ainsi, la procédure de dépôt des candidatures s'effectue selon deux étapes :

– Dans un premier temps le dépôt d'une note technique présentant le projet avec le budget prévisionnel. Cette note est à transmettre aux partenaires avant le lundi 4 septembre 2017.

– Puis les lauréats devront envoyer à chaque financeur les éléments administratifs constituant les dossiers de demande de subvention dans un délai maximum d'1 mois à partir de la réponse du jury.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence n° HN 056187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le règlement de l'Appel à Projet Prévention et gestion des déchets verts piloté par l'Ademe et la Région.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les domaines prioritaires, les actions et les projets éligibles au financement de cet appel à projets représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en général, et le Territoire du Pays d'Aix et le Territoire Marseille Provence en particulier.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et pour tous les Territoires qui la composent de répondre à l'appel à projets « Prévention et gestion des déchets verts ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_339- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Appel à projets 2017 - Prévention et gestion des déchets verts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé par la Région et l'ADEME - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_339-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017